



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2020 N°31bis
19 mai 2020



- Décisions du 19 mai 2020 portant délégation de signature:

*mesures temporaires

P 2

*chômages

P 4

Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 19 MAI 2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. LUC FERET, DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-PAS-DE-CALAIS PAR INTERIM

- Mesures temporaires -

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4241-3 et A. 4241-26,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 11 mai 2018 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale du Nord-Pas-de-Calais, en matière de mesures temporaires,

Vu la décision du 12 mai 2020 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, nommant M. Luc Feret, directeur territorial par intérim à la Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais à compter du 16 mai 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée à M. Luc Feret, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais par intérim à l'effet de signer dans la limite de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Feret, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France tous les actes visés à l'article 1 ;

M. Olivier Matrat, chef du service exploitation maintenance environnement

M. Rémi Duribreux, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement

M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau

Mme Sandrine Brochet-Gallin, secrétaire générale

M. Eric Kabeya, adjoint à la secrétaire générale
M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense
Mme Laura Abbacci-Carrere, cheffe de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Mickaël Raboteau, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Patrick Fily, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Patrice Meniszez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Christophe Germain, chef de l'antenne de Cambrai
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont.
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Ali Mezdour, cheffe de l'antenne de Lille
M. Régis Wallyn, chef de l'UTI Flandres Lys
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique
Mme Karine Chuquet, cheffe de l'unité expertise systèmes automatisés, gestion de l'eau
M. Jean-Michel Fourmaintraux, responsable de l'unité gestion hydraulique
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique
Mme Thiphaine Lason, chargée d'études hydrauliques

Article 3

La décision du 11 mai 2018 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale du Nord-Pas-de-Calais, en matière de mesures temporaires, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 mai 2020

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

DECISION DU 19 MAI 2020
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. LUC FERET,
DIRECTEUR TERRITORIAL NORD-PAS-DE-CALAIS PAR INTERIM
-chômages-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article R. 4400.1 et R. 4312.10-17,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 11 mai 2018 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur générale de Voies navigables de France à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais, en matière de chômages,
Vu la décision du 12 mai 2020 de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, nommant M. Luc Feret, directeur territorial par intérim à la Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais à compter du 16 mai 2020,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais, délégation est donnée à Luc Feret, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais par intérim à l'effet de signer, dans la limite de sa direction territoriale et de ses attributions, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France.

1- En cas d'urgence, toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- toute décision d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Feret, directeur territorial Nord-Pas-de-Calais par intérim, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France les actes visés à l'article 1.

M. Olivier Matrat, chef du service exploitation maintenance environnement
M. Rémi Duribreux, adjoint au chef du service exploitation maintenance environnement
M. Guy Arzul, chef du service développement de la voie d'eau
Mme Sandrine Brochet-Gallin, secrétaire générale
M. Eric Kabeya, adjoint à la secrétaire générale
M. Mathieu Bourseau, chargé de mission sécurité défense
Mme Laura Abbacci-Carrere, cheffe de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Mickaël Raboteau, adjoint au chef de l'unité exploitation gestion de trafic
M. Patrick Fily, chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Patrice Meniszez, adjoint au chef de l'UTI Escaut Saint-Quentin
M. Christophe Germain, chef de l'antenne de Cambrai
M. Philippe Sculier, responsable de l'antenne de Berlaimont.
M. Lionel Lombardo, chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Pascal Lenoir, adjoint au chef de l'UTI Deûle Scarpe
M. Ali Mezdour, cheffe de l'antenne de Lille
M. Régis Wallyn, chef de l'UTI Flandres Lys
M. Fédéric Potisek, chef de l'antenne de Dunkerque
M. Yves Bachelet, adjoint au chef de l'UTI Flandres Lys
M. Eric Berta, chargé de projet à la cellule informatique
Mme Karine Chuquet, cheffe de l'unité expertise systèmes automatisés, gestion de l'eau
M. Jean-Michel Fourmaintraux, responsable de l'unité gestion hydraulique
M. Vincent Mordacq, chargé d'études à la cellule gestion hydraulique
Mme Thiphaine Lason, chargée d'études hydrauliques

Article 2

La décision du 11 mai 2018 modifiée portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France à Mme Isabelle Matykowski, directrice territoriale Nord-Pas-de-Calais, en matière de chômages, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 19 mai 2020

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud